

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION 03/12/20	L'an deux mille vingt, Mardi 8 Décembre à 18 h 30 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Robert de KERVÉGUEN, Maire
DATE DE PUBLICATION 10/12/20	Étaient présents : MM. Stéphanie LOURTEL, Patrick MADI, Vanessa LEGAIGNEUR, Alain CAILLIOT, Jennifer ALVES DA CUNHA, Sabina BECK, Jean-Pierre GUILLEMOT, Denis LAZAROFF, Antoine TRAINEAU.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents excusés : Séverine PERRIER, ayant donné pouvoir à Vanessa LEGAIGNEUR Philippe CORTES, ayant donné pouvoir à Robert de KERVÉGUEN Julie MARCQ-VADAINÉ, ayant donné pouvoir à Stéphanie LOURTEL Manuel BATAILLE, ayant donné pouvoir à Patrick MADI Formant la majorité du conseil en exercice.
EN EXERCICE 14	
PRÉSENTS 10	
VOTANTS 14	SECRÉTAIRE : Alain CAILLIOT

Ouverture de séance à 18 h 30.

Un scrutin a eu lieu, Alain CAILLIOT est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire tient à faire part du décès d'Alain Paviot, survenu le 7 Novembre 2020 et explique combien cet ancien élu était investi dans la vie de Vigny.

Il demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence en sa mémoire et pour le décès de Valéry Giscard d'Estaing, ancien Président de la République.

Robert de Kervéguen propose ensuite à Annelyse Delecroix, nouvelle secrétaire de mairie, de se présenter. Elle a intégré le service administratif au 1er Décembre.

Après l'envoi du compte-rendu de la dernière réunion en date du 3 Novembre 2020 à chaque élu, Robert de Kervéguen demande si quelqu'un a des remarques à formuler. Aucune observation n'est faite, le compte-rendu est approuvé.

Signature du procès-verbal 3 Novembre 2020

Il est alors demandé à l'ensemble des conseillers municipaux de parapher et signer le PV de séance du conseil municipal du 3 Novembre 2020.

DECISION MODIFICATIVE N° 02 – EXERCICE 2020 – Délibération 2020_12_01

- Considérant qu'il convient de reverser la première échéance d'une taxe d'aménagement d'un montant de 3 961,48 € perçue en 2017 pour une construction ruelle aux Moines dont le projet a été abandonné.
- Considérant qu'il n'a pas été ouvert de crédit en dépenses de la section d'investissement à l'article 10226 : Taxe d'aménagement,
- Vu le budget communal et l'absence de crédit sur le chapitre 10, de la section d'investissement – Dépenses,

- Désignation	- Diminution - sur crédits ouverts	- Augmentation - sur crédits ouverts
- Section d'investissement - Dépenses	-	-
- Chapitre 10	-	-
- Art. 10226 – Taxe d'aménagement	-	- 3 963,00 €
- Ligne 020	-	-
- Art. 020 : Dépenses imprévues	- 3 963,00 €	-

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE de reverser la première échéance de cette taxe d'aménagement à l'indivision concernée.**

**AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF
2021 – Délibération 2020_12_02**

Préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **502 500 €** (<25% de 2 274 000 €*).

**Montant budgétisé – Dépenses investissement 2020 – Chapitres 21 et 23 = 2 274 000 €.*

A savoir :

- N° de compte		- Crédits ouverts
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		- 130 000 €
- Art. 21312	- Construction – Bâtiments scolaires	- 8 750 €
- Art. 21318	- Construction – Autres bâtiments publics	- 92 500 €
- Art. 2135	- Installations générales, agencements, aménagement	- 5 000 €
- Art. 2152	- Installations de voirie	- 1 250 €
- Art. 2158	- Autres matériels et outillages	- 3 750 €
- Art. 2183	- Matériel de bureau et informatique	- 2 500 €
- Art. 2184	- Mobilier	- 2 500 €
- Art. 2188	- Autres immobilisations corporelles	- 13 750 €
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours		- 372 500 €
- 2313	- Immobilisations en cours – Constructions	- 178 750 €
- 2315	- Immobilisations en cours – Installations techniques	- 193 750 €

Ces crédits seront repris au Budget Primitif 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021.

TRANSFERT AU SIARP D'UN SUR-AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS DU SERVICE

ASSAINISSEMENT – Délibération 2020_12_03 – Rapporteur Vanessa Legaigneur

Dans le cadre de la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers du service assainissement au SIARP, le comptable public de Magny-en-Vexin demande la possibilité de transférer dans le procès-verbal de mise à disposition des biens un surplus des amortissements d'immobilisations de 3 847,83 € qui permettra d'éviter une régularisation sur le budget communal 2021 et de clore le transfert de la compétence assainissement au SIARP.

Ainsi il serait transféré 1 249 932,86 € d'amortissements au lieu de 1 246 085,03 € au SIARP. Cette régularisation n'a pas de conséquence sur la trésorerie du budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le transfert de ce sur-amortissement au SIARP.

SUBVENTION « COVID 19 » AUX ASSOCIATIONS – Délibération 2020_12_04

Rapporteur Robert de Kervéguen

Une aide exceptionnelle spécial « Covid » d'un montant de 1 900 € a été versée à la commune de Vigny.
Considérant les pertes déclarées»,

Une aide, équivalant aux subventions annuelles précédemment allouées, leur sera versée en compensation de la manière suivante :

- 1 400 € à « Vigny Loisirs »
- 500 € à « Kusanagi ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire.**

PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS MOBILISES PENDANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE « Covid 19 » - Délibération 2020_12_05

Rapporteur Robert de Kervéguen

Robert de KERVEGUEN explique que cette prime sera attribuée aux agents pour lesquels les fonctions, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis, a conduit à un surcroît significatif de travail pendant l'état d'urgence sanitaire, notamment le personnel de l'école : ATSEM, personnel d'entretien des locaux et restauration scolaire.

La prime est plafonnée à 1 000 €, elle est versée en une seule fois et n'est ni soumise à cotisations ni imposable sur le revenu.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE l'attribution de cette prime aux agents remplissant les conditions.**

SAUVEGARDE DES COMMERCES DANS LE VILLAGE – Délibération 2020_12_06

Rapporteur Robert de Kervéguen

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir un droit de préemption urbain pour les commerces et en démontre l'importance pour la commune.

Une vente de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux peut faire l'objet d'un droit de préemption communal.

Il s'agit du droit de l'acheter en priorité pour le rétrocéder à un commerçant ou un artisan.

La cession doit intervenir dans le périmètre de sauvegarde du commerce de proximité, délimité par délibération du Conseil Municipal.

Il s'agit dans un premier temps de délimiter un périmètre de sauvegarde, puis de modifier le Plan Local d'Urbanisme afin de définir précisément la destination à conserver des locaux.

Le projet sera réalisé par Madame Sonia Laage, Urbaniste Paysagiste-concepteur dplg.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire.**

Point sur les dossiers en cours

- **Sécurisation des abords du collège (Rapporteur Robert de Kervéguen)**

Les travaux sont terminés.

L'entreprise les ayant réalisés a suggéré de supprimer à présent le stop de la rue venant du collège, le conseil municipal n'y est pas favorable.

- **Travaux à l'église (Rapporteur Alain Caillot)**

. Quelques photos sont consultables sur le site internet de Vigny ;

. Un film va également être mis sur le site ;

. La croix pesait près de 300 kg ;

. Les ardoises et la croix ont été enlevées ;

. L'entreprise « Les Métiers du Bois » coordonne son intervention avec celle des couvreurs ;

. La face du clocher côté château est la plus endommagée (il n'y a plus de joints du tout) ;

. Les deux corniches du pignon de la sacristie sont fendues.

Deux solutions sont possibles : les refaire ou procéder à une mise en sécurité de ces dernières, ainsi que du chapiteau décoratif à l'angle du toit de la nef, près du clocher côté rue, sachant que la seconde solution est moins onéreuse ;

Le coût initial des travaux et honoraires est de 376 280,13 € HT.

Le supplément de travaux imprévus est de 28 485,65 € HT, le coût provisoire de l'opération s'élève à 404 765,78 €.

Le projet est financé à hauteur de 133 977,60 € par le fonds de soutien à l'investissement de l'Etat et le Département.

Alain Caillot précise que des fonds complémentaires seront à trouver, et 8 000 € ont été collectés par la « Fondation du Patrimoine » dans cet objectif.

Un important travail de communication est à faire afin de rechercher des fonds compensant le coût imprévu.

- **Contentieux 3 Rue des Saules**

Malgré la mise en demeure de réaliser les travaux urgents ainsi qu'un arrêté de péril ordinaire adressés le 16 Octobre dernier aux propriétaires indivis, aucun représentant des consorts ne s'est manifesté auprès de la Mairie.

La procédure arrivant à échéance, il est rappelé que si les propriétaires ne font rien, les travaux de mise en sécurité seront à la charge de la commune. Dans cette hypothèse, il appartiendra ensuite à la commune de se retourner vers l'indivision afin de recouvrer les frais engagés.

- **Vente à la société CEC – 9 Chemin de Vernon**

La signature de la vente a eu lieu chez le Notaire Vendredi 6 Novembre pour un montant de 440 000 €.

- **Plainte pour diffamation publique de Monsieur le Maire**

Lors du précédent conseil municipal Robert de Kervéguen avait sollicité l'accord de celui-ci afin de pouvoir bénéficier de la protection fonctionnelle en tant qu'élus au vu de cette situation. L'assemblée avait accepté.

Il explique que l'affaire est toujours en cours auprès de la gendarmerie de Vigny. Une fois l'enquête terminée et rendue, il appartiendra ensuite au procureur de la République de la suite à donner.

Intervention des responsables des commissions municipales

Commission travaux (Rapporteur Patrick Madi):

- Un devis de 229 € a été reçu en Mairie pour les paniers de basket du stade.

- Un **rdv a eu lieu aux logements de « la Gaudière » avec Monsieur Weckmann**, Assistant à Maître d'Ouvrage sur les deux logements aujourd'hui vacants.
- **Courts de tennis** : un second courrier a été adressé à la société ayant réalisé les travaux, afin de signaler des fissures sur le revêtement.
Suite à un contact téléphonique, l'entreprise propose d'intervenir au printemps 2021 et nous adresse un courrier de confirmation.
- **Logement au-dessus de la Poste** : une isolation est prévue suite au départ des locataires en Décembre.
- **Commission de sécurité de la salle des fêtes** : une nouvelle visite aura lieu jeudi 17 Décembre, afin de lever l'avis défavorable du précédent contrôle.
- **Eclairage de « la Gaudière »** : une phase d'éclairage en leds avec tests est actuellement réalisée par Jean-Michel Maerten en charge du service technique.

Réhabilitation de la Mairie (Rapporteur Robert de Kervéguen)

Si le projet est satisfaisant, le permis de construire présenté par l'architecte reste incomplet ainsi que le chiffrage des travaux qui est largement au-dessus du budget prévisionnel
Un courrier été adressé à l'architecte, avant mise en demeure pour résiliation de la prestation.

Commission animation et vie associative (Rapporteur Stéphanie Lourtill)

- **Le « Téléthon »** : une vente de petits objets est réalisée par le collège.
Une vente de sapins de Noël et de gâteaux aura lieu samedi 12 Décembre. Les bénéfices iront au « Téléthon ».
- **Le Noël des enfants** : la distribution de cadeaux s'effectuera en calèche de 9h00 à 13h00.
- **Un concours de décoration des maisons** est proposé à l'occasion de Noël du 19 au 22 Décembre.
Un jury de la commission statuera sur les résultats pour le 24 Décembre.
Des flyers sont à distribuer afin d'informer les habitants des actions en faveur du «Téléthon », de la distribution des cadeaux. Le calendrier 2021 du Smirtom y sera joint.
La commission animation ne fait pas de prévisions d'évènements 2021 pour le moment, au regard de la situation sanitaire.

Commission scolaire (Rapporteur Vanessa Legaigneur)

- **Cour d'Anglais** : les familles en ont fait un retour très positif ;
- **La bibliothèque de Vigny** est à présent à disposition de l'école ;
- **Les tableaux numériques** : pas de nouvelles de l'éducation nationale pour le moment ;
- Un **conseil d'école** a eu lieu le 24 Novembre ;
- **194 élèves** sont inscrits à l'école de Vigny, répartis dans 5 classes primaires et trois maternelles
- **Une rencontre a eu lieu avec le prestataire de service cantine « Yvelines Restauration »**, afin de faire un point sur la confection des menus.
- Un **repas végétarien** est obligatoirement prévu chaque semaine.
- **Le déjeuner de Noël du 17 Décembre sera offert à tous les élèves**. Deux services de restauration seront mis en place ce jour-là.

CCAS (Rapporteur Sabina Beck)

- **Les colis et chocolats des seniors** sont en préparation.
Ils seront distribués samedi 19 Décembre dans la salle des fêtes, ou le cas échéant, portés à domicile aux personnes ne pouvant venir les chercher.
- Il n'y a pas de dossiers importants à traiter en ce moment.

Commission patrimoine et environnement (Rapporteur Alain Cailliot)

- Projet de remise en état d'une partie du chemin de Vernon qui disparaît progressivement, qui se situe derrière le lotissement de la Gaudière en partant de la place Caffine.
- Une **proposition de nettoyage collectif** sera faite pour supprimer les futaies et dégager le chemin.
- Une **concertation avec les riverains** est envisagée pour la remise en valeur des lieux.
- Un **projet de fleurissement de nos parterres** est actuellement à l'étude avec M Joao Morais responsable des espaces verts
- La commune a acheté un **nouveau broyeur à végétaux**. Ce qui permet de gérer au mieux les copeaux de bois.
- Plusieurs riverains ont apprécié le nettoyage efficace à « La Gaudière » et aux « Ormeteaux ».

Arrivée de Philippe Cortes à 20h10.

Commission communication et information (Rapporteur Jennifer Alves Da Cunha)

- **Présentation de l'application « Illiwap »**

Cette application est idéale pour une information sur les téléphones portables de façon rapide et efficace, avec notification claire, brève, et possibilité d'assistance du fournisseur.

Une étude a été faite auprès d'autres communes.

« Illiwap » et « panneau pocket » proposaient cette prestation. Le choix de la commission s'est porté vers « Illiwap ».

Les fonctionnalités de cette application permettent l'envoi de l'information d'un poste informatique avec un accusé réception de la population. Il y a possibilité de modifier le message envoyé, avec flux du site illimité vers les habitants, les élus et utilisateurs.

Un plan de communication est à prévoir par boitage de flyers, dans les « Brèves », ou encore sur le site internet communal.

Un devis de 472,80 € TTC nous a été proposé. La prestation est sans engagement.

Une formation est nécessaire pour les utilisateurs et administrateurs communaux.

Cette application est gratuite pour les utilisateurs.

- **Réorganisation du site internet communal**

Le but étant une mise à jour régulière et l'appropriation par les employés de mairie, ainsi que par les différentes commissions.

Une proposition de rencontre est faite à toutes les commissions afin d'actualiser le site par l'intermédiaire de la commission communication.

Un référent de l'Union des Maires du Val d'Oise guide les communes dans l'organisation de ce site, mais il est difficile de le contacter.

- Il est rappelé que les informations nécessaires à la réalisation des **articles des prochains « Echos de Vigny »** sont à transmettre pour le 15 Décembre.
- **Les cartes de vœux ont été livrées** en mairie.
- Une **photo du personnel municipal** sera prise jeudi 10 Décembre à 13h30.

Renouvellement de la charte paysagère du Parc Naturel Régional

(Rapporteur Philippe Cortes)

Cette révision est organisée pour 99 communes du PNR et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, ayant pour partenaires l'Etat, la Région et le Département.

La prochaine charte sera valable 15 ans, elle sera soumise à enquête publique.

Des ateliers de travail sont proposés aux représentants des administrations.

La durée de révision est de 4 ans.

Trente animateurs sont employés pour appliquer les directives et orientations du PNR.

La charte regroupe ses orientations et les engagements des partenaires.

La pression foncière pousse le Parc Naturel Régional à trouver des solutions de gestion de la mobilité et de l'habitat, notamment dans la lutte contre l'émission de gaz à effet de serre.

Il applique également les lois sur la biodiversité, dans le respect du patrimoine et de l'énergie en proposant par exemple une aide à la constitution de haies champêtres ou un guide du co-voiturage.

Délimitation des « zones blanches » (Rapporteur Robert de Kervéguen)

Le Parc Naturel Régional propose aux communes de définir des « zones blanches » sur leur territoire, permettant alors une réserve foncière constructible dans l'avenir.

Monsieur le Maire souligne le court délai des deux mois pour transmettre un avis.

La commune de Vigny ayant un attrait économique indéniable grâce entre autre à sa situation géographique, il est important de conserver des zones blanches mais aussi de conserver des zones constructibles pour les particuliers

EPCI : Pas de points significatifs

Informations diverses

- La situation sanitaire ne le permettant pas, le recensement de population prévu début 2021 est reporté début 2022 ;
- Stéphanie Lourtil recherche des bénévoles pour la décoration extérieure de la mairie vendredi 11 Décembre après-midi.
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu Mardi 26 Janvier 2021 à 18h30 ou 20h30, selon la situation de couvre-feu.
- Il n'y aura bien entendu pas de cérémonie de vœux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.